

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'EDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2006 – 2007

N° 72 supplément 1

Octobre – Novembre - Décembre
2006

calendrier scolaire

un espoir de solution

hygiène et sécurité

enfin le registre !

salaires

**un point indiciaire
au 1^{er} novembre**

pour vous tenir informés :

*visitez régulièrement
le site Internet du Snadem*

<http://www.snadem.com>

Nos disciplines : quel avenir ?

par Bernard Suisse
Secrétaire général

Les grands projets et les belles paroles fleurissent en cette période préélectorale. Nous avons étudié les deux principales résolutions (UMP et Parti Socialiste) notamment en ce qui concerne nos disciplines. Nous ne pouvons pas citer l'intégralité de ces documents que nous vous invitons par ailleurs à consulter, mais nous vous livrons quelques petites phrases significatives. Vous jugerez par vous-mêmes.

Construisons la France d'après un projet, une équipe, le projet législatif de l'UMP, se veut des plus ambitieux. Parmi les jolies phrases qui feront mouche, nous relevons celles-ci : *Nous doublerons les heures de sport dans tous les établissements, et ce dès le primaire. (...) Nous valoriserons l'éducation artistique et culturelle à l'école, sur des bases exigeantes (renforcement des coefficients, apprentissage des techniques...).* (...) *Nous rendrons pour tous, jeunes et adultes, l'accès gratuit aux musées nationaux, qui sont le patrimoine de la Nation, donc le patrimoine de tous.* Et le financement de ces projets grandioses ? L'UMP propose de *confier les activités d'éveil, le sport, la culture, l'apprentissage de la vie civique dans toutes ses dimensions (citoyenneté, écologie, sécurité routière, secourisme, alimentation...), la découverte des métiers et le soutien scolaire aux municipalités.* Les Professeurs de la Ville savent bien que ce transfert de compétence peut être des plus bénéfiques, et que, sans eux, l'éducation physique, les arts plastiques et la musique seraient la portion congrue des écoliers parisiens. Encore faut-il que, comme la ville de Paris depuis bientôt deux siècles, les municipalités disposent des moyens nécessaires, et aient la volonté de s'investir réellement dans la mise en place d'un enseignement de qualité plutôt que de chercher à tout prix à rentabiliser leur contribution financière par des animations « poudre aux yeux » qui font, certes, de l'effet sur l'électeur, mais n'apportent pas grand-chose aux élèves. Il est très facile de monter une animation clinquante pour trois francs six sous avec des animateurs formés par intraveineuse, mais cela n'a pas grand-chose à voir avec l'enseignement.

Réussir ensemble le changement, le projet socialiste pour la France, ne nous rassure pas davantage. On peut y lire : *Pour assurer l'épanouissement personnel de l'enfant, nous développerons les initiatives dans le domaine culturel et dans celui des activités d'éducation physique et sportive (II – A : Favoriser la réussite).* *Nous favoriserons l'accès de tous à la culture, notamment par les réseaux numériques, par une présence de médiathèques sur l'ensemble du territoire, en priorité dans les zones les moins favorisées.* *Nous relancerons l'éducation artistique à l'école, du primaire à l'université (II – 7 : La culture « émancipatrice »).* *La place du sport scolaire et universitaire sera revalorisée pour promouvoir chez les jeunes le goût de la pratique sportive et les valeurs du sport (II – 8 : Le sport pour tous).* C'est le strict minimum de ce qu'on pouvait promettre pour rester politiquement correct, sans se sentir obligé de tenir des engagements aussi vagues et s'interroger jamais ni sur les moyens, ni sur les contenus.

Ne nous leurrions pas. Pour l'UMP comme pour le Parti Socialiste, les dés sont pipés et l'avenir est décidé d'avance. Le socle commun des connaissances adopté en juillet dernier ne laisse qu'une place infime à l'éducation physique et sportive ou à l'éducation artistique. Comment s'en étonner, puisqu'il s'agit de la version édulcorée d'une résolution du Conseil Européen de l'Éducation (accords de Lisbonne) : *Doter l'Europe de l'économie du savoir la plus compétitive et la plus dynamique au monde permettant une croissance économique durable avec des emplois meilleurs et plus nombreux et une plus grande cohésion sociale, et plus cynique encore, si c'est possible : La société attend de l'éducation et de la formation qu'elles permettent à chacun et à chacune d'acquérir les compétences de base nécessaires pour affronter la vie et le travail. Ces compétences englobent non seulement les qualifications professionnelles et techniques mais aussi les compétences sociales et personnelles, y compris une sensibilisation à l'art et à la culture, qui permettent aux individus de travailler ensemble et d'être des citoyens actifs.* Jeunes européens, faites de la musique, du sport, des arts plastiques. À défaut d'un enrichissement personnel, c'est excellent pour la compétitivité, la rentabilité, l'efficacité, l'emploi, le travail, le dynamisme...

Calendrier scolaire : du nouveau...

Le calendrier scolaire national est établi pour trois ans. La dernière mouture concernait les années scolaires 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007. Il est donc temps d'étudier le futur calendrier triennal. Un Conseil Départemental de l'Éducation Nationale s'est donc tenu à cet effet le mercredi 15 novembre. Le Snadem y assistait en tant qu'expert, nommé par l'Unsa Éducation - Île de France. Cette instance consultative réunit à la fois le rectorat de Paris, la mairie de Paris, les organisations syndicales, les fédérations de parents d'élèves, diverses associations comme la Ligue de l'Enseignement, et d'une façon générale tous les partenaires impliqués dans la vie éducative du département. Les projets élaborés par les divers représentants ont été présentés aux suffrages des membres du CDEN. Parmi les changements les plus notables, le nombre de samedis libérés dans l'année passerait de 18 à 16, dont 4 entièrement libérés pour les élèves et leurs enseignants, ce qui ne représenterait plus que 2 jours de 6 heures à récupérer au lieu de 3.

Pour l'année scolaire 2007-2008, l'un des jours à récupérer serait placé le samedi 1er septembre au lieu du lundi 3 septembre pour la rentrée des enseignants, et les élèves rentreraient le lundi 3 septembre au lieu du mardi 4, ce qui revient à avancer la rentrée parisienne d'une journée par rapport au calendrier national. La seconde journée à récupérer se placerait comme suit : au lieu d'allonger l'année scolaire d'une journée et de terminer le vendredi 4 juillet 2008 après les cours, cette journée serait récupérée le mercredi 2 juillet, ce qui permettrait de conserver la date de sortie nationale, le 3 juillet après la classe.

Pour l'année scolaire 2008-2009, la rentrée des enseignants serait avancée au samedi 29 août 2008 et la sortie serait fixée au vendredi 3 juillet, soit un jour après le calendrier national.

Pour 2009-2010, la rentrée des enseignants serait avancée d'une journée, soit le lundi 31 août 2009 et les élèves rentreraient le 1^{er} septembre. La date de sortie n'est pas encore fixée.

Pour les professeurs de la Ville, le fait de ne plus être désormais en décalage que de 2 jours au lieu de 3 simplifiera sans aucun doute les négociations. Il n'empêche que rien n'est résolu. Qu'il s'agisse de 6 demi-journées ou de 4, ce sont toujours et encore de journées de récupération que nous n'avons pas à effectuer, puisque nous ne bénéficions pas des congés qu'elles compensent. La position du Snadem restera ferme et constante : pas de journées de travail supplémentaires sans contrepartie. Pour l'année scolaire en cours, toujours aucune solution. Nous avons demandé une audience à notre maire-adjoint afin de sortir enfin de ce conflit qui perdure depuis déjà plusieurs années. Il est évident que l'inspection académique peut émettre des vœux pieux, mais qu'elle ne tient nullement à s'immiscer dans un problème qui ne concerne que la ville de Paris et ses propres agents. La solution ne peut venir que de notre employeur. Qu'il sache bien que le Snadem soutenu par l'ensemble des professeurs de la Ville ne baissera pas les bras sur ce qui nous apparaît comme une violation de notre statut qui pourrait avoir de lourdes conséquences à l'avenir.

Dernière minute:

Suite à notre demande d'audience, M. Ferrand nous accordera un rendez-vous le vendredi 8 décembre prochain. Nous vous donnerons bien entendu dans notre prochaine circulaire le compte-rendu détaillé de cette audience.

Petites annonces...

À vendre : Résidence « Les Hauts de St Nicolas », Le Plessis Bouchard (95). Dans résidence recherchée, calme et arborée, **appt. type F4**, 78 m², comprenant : séjour, coin repas, cuisine équipée, salle de bains, 3 chambres, buanderie, nombreux rangements, le tout refait à neuf ; parking sous-sol (boxable), interphone, gardien, commerces, école sur place, A 115, SNCF + RER (10 mn à pied). Prix : 215 000 euros.

Contact : **06 81 14 13 90**.

À vendre : urgent. Métro Ligne 7 (Villejuif) station « Louis Aragon ». **Appt. 3 pièces**, 57 m², exposition est-ouest sur parc privé, cave, box.

Prix : 179 000 euros frais d'agence inclus. Contact : **01 49 58 92 95 / 06 70 19 94 52**.

Que les gros salaires lèvent le doigt!

Les professeurs de la Ville ont assuré de nombreuses animations dans le cadre du Salon de l'Éducation qui s'est tenu à la Porte de Versailles du 16 au 19 novembre dernier. On ne peut que se réjouir de cette présence active qui a donné une image très positive de notre corps. De même, au vu de la constante affluence, nous avons pu constater que le stand de la mairie de Paris animé par plusieurs de nos collègues avait suscité un vif intérêt.

On peut s'interroger, en revanche, sur le contenu des plaquettes informatives mises à la disposition du public par notre administration. Il s'agissait de présenter notre métier et nos disciplines d'une manière attractive. Mission réussie, et même au delà de la réalité, puisque nous avons eu la surprise de lire dans ces documents le texte suivant : *La rémunération nette mensuelle d'un professeur de la ville de Paris s'échelonne de 1.616,89 euros à 3.048,56 (au 01/07/2006) pour un professeur de classe normale et de 2293,34 euros à 3.627,72 euros pour un professeur hors classe.*

Nous ignorions que nous étions si bien rémunérés. Rectifions donc les chiffres : un professeur de classe normale à plein temps en service en école au 1^{er} échelon gagnait officiellement en salaire net mensuel au 1^{er} juillet 2006 : 1442,52 euros (somme à minorer car elle ne tient pas compte des déductions de CES, CSG, CRDS, etc.) et au 11^{ème} échelon 2.723,38 (là encore, c'est très largement au-dessus de ce qui est réellement inscrit sur la feuille de paye). On est loin des 3.048,56 euros annoncés. Pour la hors classe, le dernier échelon est à 3.241,53, mais nos collègues ne touchent qu'environ 3.000 euros après les déductions obligatoires. On se demande donc où l'administration est allée pêcher de tels chiffres, près de 600 euros plus hauts que la réalité, même si l'on rajoute l'indemnité de résidence et la somptueuse prime forfaitaire de personnel enseignant qui s'élève à 1,02 euros.

Il est regrettable que de telles erreurs puissent figurer dans des documents destinés au grand public et aux éventuels candidats au recrutement qui pourraient attaquer la Ville pour publicité mensongère. Plus généralement, c'est donner une image fautive de la réalité et conforter ceux qui attaquent perpétuellement les enseignants, ces nantis. Même notre employeur ignore combien nous gagnons. C'est un comble !

Ciné-club gratuit réservé au personnel de la Ville...

Pour sa troisième édition, le ciné-club de l'Hôtel de Ville consacre sa programmation aux grandes villes du monde. Les séances ont lieu le mardi à 18h30 à l'auditorium de l'Hôtel de Ville et sont réservées au personnel de la Ville. Le nombre de places étant limité, il est conseillé de réserver. Hélas, cette réservation ne peut se faire que par l'Intranet de la mairie de Paris, auquel la plupart de nos collègues n'ont pas accès. Le SNADEM offre donc à ses adhérents de se charger de cette formalité. Pour cela, il vous suffit d'appeler au 01.42.41.84.43 (laisser éventuellement un message sur le répondeur) ou contactez-nous par mail à snadem@wanadoo.fr. La carte professionnelle sera exigée à l'entrée.

La prochaine séance du mardi 14 décembre sera consacrée au film « Collision » réalisé en 2004 par Paul Haggis avec Sandra Bullock, Don Cheadle, Matt Dillon.

Par ailleurs, nous vous rappelons que nos adhérents peuvent désormais profiter d'un service qui leur permettra, à partir du site du Snadem, de payer leur cotisation en ligne à l'aide de leur carte bancaire. Nous utilisons pour cela les services de Paypal. Cette plate-forme est unanimement reconnue pour son sérieux et sa sécurité et est utilisée par de très nombreuses sociétés et associations.

Pour plus de renseignements, consultez la page « adhésion en ligne sécurisée », dans le menu de droite de la page d'accueil de notre site Internet :

<http://www.snadem.com>

Tous nos adhérents en activité et pouvant encore bénéficier de promotions pourront également consulter sur notre site une fiche de contrôle syndical personnelle et détaillée qui leur fournira des indications sur leur position administrative, sur leur barème et sur leurs chances statistiques de passage au prochain échelon. Vous trouverez votre identifiant et votre mot de passe sur le courrier qui vous sera adressé avec votre carte syndicale.

Nouveau registre «Hygiène et Sécurité»...

Dans de très nombreuses écoles, c'était souvent l'Arlésienne, tout le monde en parlait mais personne ne le voyait jamais. Les choses ont évolué positivement, puisque, en application de la réglementation en matière de sécurité au travail, la mairie de Paris vient enfin d'éditer un registre « hygiène et sécurité » complet et détaillé, identique pour toutes les directions de la Ville. Ce nouvel outil de communication de la prévention doit se tenir impérativement à la disposition de tous les agents municipaux.

Celui de la Dasco est désormais disponible dans toutes les loges d'écoles et placé sous la responsabilité du gardien. Des notes d'information ont été adressées le 1^{er} septembre dernier à tous les directeurs d'école et à tous les gardiens pour leur expliquer le fonctionnement de ce registre. Plus personne ne peut donc ignorer aujourd'hui cet outil de communication qui, rappelons-le, était obligatoire depuis 10 ans, mais n'avait jamais été sérieusement mis en place, puisqu'on ignorait même sa présence dans beaucoup d'établissements. Il eût été bienvenu, toutefois, d'informer également et directement les agents (professeurs de la Ville, personnels de service et animateurs) de l'existence de ce document qui les concerne au premier chef.

Les professeurs de la Ville peuvent consigner dans ce registre toutes les observations et suggestions qu'ils jugeront utiles de formuler dans les domaines de l'hygiène, la sécurité, la prévention des risques professionnels et même l'amélioration des conditions de travail. Dans chaque école, le gardien (ou la gardienne) est chargé de faire parvenir à « l'animateur prévention » (l'ACMO), présent dans chaque CAS, les différentes observations, remarques et suggestions portées sur le registre. Ces observations sont ensuite transmises au responsable hiérarchique direct et aux agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (relais de prévention, animateurs sécurité). Les suites susceptibles d'être données aux remarques doivent être communiquées aux agents sous quinzaine. Si la nature de l'observation l'impose, elle sera portée à l'ordre du jour d'une réunion du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Le feuillet à remplir comporte trois feuilles carbone de couleurs différentes. Seule la première est à renseigner, les autres seront automatiquement impressionnées. Nous reproduisons au verso la première page de ce feuillet.

Élections paritaires : un an de plus...

Les élections des représentants du personnel doivent être organisées tous les trois ans, avec possibilité de report d'une année. La liste des élus paritaires ayant été entérinée par décret du 15 mars 2005, les mandats doivent expirer le 15 mars 2008. Toutefois, afin de ne pas se superposer avec les élections municipales, l'ensemble des organisations syndicales a accepté que ces élections professionnelles soient repoussées d'une année et qu'elles se déroulent en 2009. Le mandat des élus paritaires actuels sera donc prolongé d'un an.

SNADEM : nouveau numéro de fax...

Désormais pour adresser une télécopie au Snadem faire le **01 44 84 52 02**



REGISTRE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

DATE : _____
 NOM : _____ PRÉNOM : _____
 GRADE : _____ N° SOI : _____
 DIRECTION : _____
 SERVICE D'AFFECTATION : _____

OBSERVATIONS DE L'AGENT :

date

Signature

LIEU DE L'OBSERVATION : Préciser le lieu exact (adresse, étage, couloir, bureau ...)

NATURE DE L'OBSERVATION : Partie complétée par les relais de prévention, l'animateur sécurité, l'animateur prévention, autres : (selon l'organisation interne de la direction)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Locaux et espaces de travail (Hygiène des locaux, des lieux d'intervention, ordre et propreté, conception des postes, aménagement des postes de travail, ...) | <input type="checkbox"/> Circulation routière: (état du véhicule, ...) |
| <input type="checkbox"/> Habillement et équipement de protection individuelle | <input type="checkbox"/> Facteurs de risque biologique (seringue, ...) |
| <input type="checkbox"/> Facteurs de risque organisationnels (information, formation, communication, répartition du travail) | <input type="checkbox"/> Facteurs de risque physique (dangers électrique, dangers mécanique, chute d'objet, manutention mécanique, manutention manuelle, ...) |
| <input type="checkbox"/> Facteurs de risque psychosociaux (alcoolisme, agression, ...) | <input type="checkbox"/> Facteurs de risque chimique (substances chimiques, ...) |
| <input type="checkbox"/> Respect de la réglementation du travail | <input type="checkbox"/> Faune et flore |
| | <input type="checkbox"/> Malveillance et sûreté |
| | <input type="checkbox"/> Autres : |

MESURES PRÉVENTIVES OU CORRECTIVES prises par le supérieur hiérarchique direct,

Autres : (selon l'organisation interne de la direction)

date

Signature

TRANSMISSION POUR ACTION ET/OU INFORMATION

- Supérieur hiérarchique
- Conseiller en prévention des risques professionnels
- Inspecteur hygiène sécurité
- Autres,.....

Nos salaires au 1^{er} novembre 2006...

ECH.	INDICE	MESUEL BRUT	RETENU E 7,85 %	MENSUEL NET	INDEMNITÉ RÉSIDENCE ZONE 3%	SUPPLÉMENT FAMILIAL 1 enfant : 2,29 €		
						2 enf.	3 enf.	par enfant supplémentaire
1	349	1.569,90	123,23	1.446,67	47,09	71,12	176,45	125,48
2	374	1.682,36	132,06	1.550,30	50,47	71,12	176,45	125,48
3	394	1.772,32	139,12	1.633,20	53,16	71,12	176,45	125,48
4	416	1.871,28	146,89	1.724,39	56,13	71,12	176,45	125,48
5	439	1.974,75	155,01	1.819,74	59,24	71,12	176,45	125,48
6	467	2.100,70	164,90	1.935,80	63,02	73,69	183,29	130,61
7	495	2.226,65	174,79	2.051,86	66,79	77,46	193,37	138,16
8	531	2.388,59	187,50	2.201,09	71,65	82,32	206,32	147,88
9	567	2.550,53	200,21	2.350,32	76,51	87,18	219,28	157,60
10	612	2.752,95	216,10	2.536,85	82,58	93,25	235,47	169,74
11	658	2.959,87	232,34	2.727,53	88,79	99,46	252,02	182,16
HC 5	687	3.090,32	242,59	2.847,73	92,70	103,37	262,46	189,98
HC 6	741	3.333,23	261,65	3.071,58	99,99	107,29	272,90	197,81
HC 7	783	3.522,16	276,48	3.245,68	105,66	107,29	272,90	197,81

Deuxième volet prévu par l'accord salarial du 25 janvier 2006, après 0,5% d'augmentation au 1er juillet dernier, les salaires de la fonction publique ont été revalorisés d'un point indiciaire uniforme à tous les échelons. L'augmentation représente environ 4,50 euros. Vous jugerez vous-même du bond de votre pouvoir d'achat. La prochaine revalorisation est prévue pour le 1er février 2007 où nos salaires bénéficieront à nouveau de 0,5% d'augmentation.

Dans son édition du 23 novembre dernier, la revue l'Expansion notait : « *Le pouvoir d'achat des 1,2 million d'agents de la fonction publique territoriale est en baisse. D'après une étude de l'Insee qui sera publiée mardi, ils percevaient en 2004 un salaire annuel net moyen de 18.936 euros, soit 1.578 euros par mois contre 1.557 euros l'année précédente. Soit une hausse de 1,3%, inférieure à l'inflation, estimée quant à elle autour de 2%. Au final, selon l'Insee, le salaire réel des fonctionnaires des collectivités locales a été amputé de 0,7%. Dans la fonction publique d'Etat, la perte a été un peu moins importante, puisqu'elle est évaluée à environ 0,4%. Ce sont les ouvriers (-1%) et les professions intermédiaires (-1,2%) qui ont été les plus touchées. Pour les cadres, le salaire réel est resté stable.* »

Les syndicats UNSA, CGT, FO, FSU et CGC ont publié le 24 octobre 2006 un communiqué commun par lequel ils constatent « *...que les augmentations de traitements de l'année 2006 (0,5 % au 1er juillet et 1 point d'indice uniforme au 1er novembre) et celle prévue pour 2007 (0,5 % au 1er février) sont notoirement insuffisantes et entraînent une nouvelle perte du pouvoir d'achat ; que le contentieux salarial de 2000-2004 n'est absolument pas résorbé. Elles réclament l'ouverture urgente de véritables négociations pour garantir le maintien du pouvoir d'achat du point en 2006 et 2007, pour un rattrapage sur les pertes intervenues antérieurement et pour une refonte globale de la grille indiciaire* ».

Le droit à l'information sur les retraites : sa mise en œuvre concrète...

La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites comporte des dispositions qui instaurent un droit à l'information individuelle des assurés sur leur future retraite.

L'article 10 prévoit l'envoi aux assurés de deux documents distincts :

- un relevé de situation individuelle
- une estimation indicative globale

Elle institue également un Groupement d'Intérêt Public (le GIP) composé d'une assemblée générale de l'ensemble des régimes de retraite (36 organismes siégeant individuellement) chargée des décisions stratégiques, d'une instance consultative (un comité des usagers) et d'une instance technique qui décide des modalités opérationnelles de mise en œuvre du droit.

Le GIP a pour mission de coordonner les actions et de faciliter l'échange d'information entre les différents régimes de base et les régimes complémentaires. Contrairement à d'autres pays de l'union, la France détient le record du nombre de régimes de retraite et ne dispose pas d'une gestion centralisée des données de carrière.

A terme, l'objectif est de fournir à chaque assuré - tous les deux ans - une information à la fois complète et lisible de sa carrière avec un relevé de situation mais aussi une estimation globale de sa future pension. Ce document doit faire la synthèse des données chiffrées recueillies auprès de régimes qui ont chacun leur propre mode de calcul.

Le dernier régime d'affiliation de l'assuré joue le rôle d'éditeur de ces deux documents d'information prévus par la loi : le relevé de situation d'une part et l'estimation globale d'autre part.

L'assuré disposera de deux outils complémentaires sur le site internet du GIP à **www.info-retraite.fr** et un simulateur dénommé « *le simulateur multi-activités M@rel* » qui réalise des projections impliquant des parcours professionnels disparates avec, pour les plus jeunes, plusieurs scénarios d'évolution de carrière. La mise en œuvre du projet arrive fin 2006 au terme de sa deuxième étape avec la mise en relation effective des outils communs aux différents régimes.

Selon une période transitoire prévue sur quatre ans, la dernière étape aura une dimension de communication avec l'envoi automatique dès 2007 d'une estimation indicative globale de leur retraite aux assurés nés en 1949 puis, en 2008 à ceux nés en 1950 et 1951, en 2009 à ceux nés en 1952 et 1953, en 2010 à ceux nés en 1954 et 1955 pour finir en 2011 par les assurés nés en 1956. En revanche, le relevé de leur situation individuelle sera adressé dès 2007 aux assurés nés en 1957, ceux nés en 1958 le recevront en 2008 et ainsi de suite jusqu'à renseigner tous les assurés quel que soit leur âge. La fin de la période transitoire prévue en 2011 fixera le nouveau calendrier de l'estimation indicative globale.

Souhaitons que le calendrier prévu soit bien respecté. En attendant, il est toujours possible de demander son relevé de carrière au régime général (CNAV) par Internet sur le site

<http://www.retraite.cnav.fr>

et d'estimer sa pension de la Fonction Publique sur le site

<http://pensions.minefi.gouv.fr/calculette/simulateur/index.htm>

D'une circulaire l'autre ...

Mercredi 15 novembre Le Snadem siège comme expert au CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale

A la DRH, tirage au sort des élus paritaires manquants du Snadem

Mercredi 22 novembre Réunion avec la DRH sur le ratio des promus/promouvables

Jeudi 23 novembre Les élus paritaires du Snadem siègent à la Commission de réforme

Mardi 28 novembre Le Snadem siège au Comité Technique Paritaire Central

Nouvelles des Polysons...

Nous sommes heureux de vous annoncer la sortie du dernier album du Choeur des Polysons (que dirige notre collègue d'éducation musicale Elisabeth TRIGO). Il s'agit d'un livre CD paru dans la collection Gallimard Jeunesse :

"Les plus beaux chants de Noël"

Une bonne idée de cadeau pour les fêtes.

Toujours très actifs, les Polysons donneront trois prochains concerts :

- **Le vendredi 8 décembre** à 20h30 à la Fondation d'Auteuil, 40 rue La Fontaine dans le 16^{ème} arrondissement,
- **Le vendredi 15 décembre** à 20h30 en l'église N.D. de l'Assomption, 80 rue de Meaux dans le 19^{ème} arrondissement,
- **Le dimanche 17 décembre** à 16h30 en l'église St Jean de Montmartre, 21 rue des Abbesses dans le 18^{ème} arrondissement.

Populisme ou vraie solution ?...

Dans une vidéo « pirate » d'une réunion de militants socialistes largement diffusée dans la presse et sur Internet, Ségolène Royal a lancé un énorme pavé dans la mare au sujet du temps de présence des professeurs dans leur établissement. Ce n'est pas la première fois que ce sujet est évoqué par des personnalités de toutes les tendances, et le modèle allemand est constamment cité en exemple par ceux qui voudraient voir les enseignants français effectuer 35 heures de présence dans les collèges et les lycées, réponse magique à l'absentéisme des professeurs et à l'échec scolaire. On oublie seulement de préciser que les enseignants allemands disposent généralement de conditions de travail largement meilleures qu'en France, qu'ils ont tous un ordinateur personnel fourni par l'administration et doté d'une connexion Internet, des bibliothèques et des centres de documentation, un espace qui leur est attribué, et aussi des salaires bien supérieurs à ceux de leurs homologues français. Ainsi, un enseignant allemand commence sa carrière à environ 2.570 euros bruts mensuels contre 1.679 en France et il la termine à 3.556 euros contre 3.204 euros (source OCDE). Quant aux cours de soutien Acadomia, le pactole évoqué par Mme Royal, ils sont payés entre 10 et 14,50 euros bruts de l'heure dans l'élémentaire et entre 10,75 et 18,25 euros dans le secondaire. Pas de quoi faire des folies !

Faites-nous savoir...

Trop souvent, les productions personnelles ou professionnelles des professeurs de la Ville restent confidentielles et ne dépassent pas le cadre étroit de la circonscription ou des relations privées. Combien de concerts, d'expositions, de CD, de manifestations sportives réalisés ou organisés par des collègues passent inaperçus, faute de publicité. C'est aussi le rôle du Snadem de valoriser toutes les initiatives émanant de notre corps, c'est pourquoi nous vous invitons à nous les faire connaître afin que nous puissions les promouvoir dans nos circulaires et les afficher sur notre site Internet.

Rappel important...

Les professeurs de la Ville qui n'auront pas réglé leur cotisation 2006-2007 au 31 décembre 2006 ne seront plus couverts par notre protection juridique à compter du 1^{er} janvier 2007. Bien entendu, ils en bénéficieront à nouveau dès réception de leur réadhésion.

Les collègues à jour de cotisation pour cette année scolaire sont couverts par notre protection juridique jusqu'au 31 décembre 2007.

Sommaire : page 2 : nos disciplines : quel avenir ? – éditorial... ♦ page 3 : calendrier scolaire : du nouveau... – petites annonces... ♦ page 4 : que les gros salaires lèvent le doigt... - ciné-club gratuit réservé aux personnels de la Ville... ♦ page 5 : nouveau registre « Hygiène et Sécurité »... - élections paritaires : un an de plus... - nouveau numéro de fax... ♦ page 6 : registre « Hygiène et Sécurité » (suite)... ♦ page 7 : nos salaires au 1^{er} novembre 2006... ♦ page 8 : le droit à l'information sur les retraites : sa mise en œuvre concrète... ♦ page 9 : d'une circulaire l'autre... - nouvelles des Polysons... - populisme ou vraie solution... - faites-nous savoir... ♦ Page 10 : rappel important – sommaire – bulletin d'adhésion ♦



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2006-2007

(ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	36 euros
Stagiaire 2	46 euros
4	65 euros
5	72 euros
6 - 7	78 euros
8 - 9	85 euros
10	94 euros
11	102 euros
Hors classe	115 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste.
- * Couple : 1 + ½ cotisation.
- * CPA. ou CFA. ou collègue étant non-imposable (joindre justificatif) : 75% de la cotisation.
- * Retraite ou disponibilité ou détachement : 42 euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

..... tél. dom. :

tél. mobile : e-mail :

tél. école(s) :

Etablir chèque à l'ordre du SNADEM

CHÈQUE BANCAIRE et CCP à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS

FACILITÉ DE PAIEMENT FACULTATIVE :

Chèque à encaisser après le

N : F : C : P : S : NC : B : € :

CADRE RESERVE AU SNADEM